

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026  
3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026  
29 DI MAGHJU DI U 2026  
29 MAI 2026

2026/E3/027

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR SAVERIU LUCIANI  
AU NOM DU GROUPE « AVANZEMU »**

**OBJET : Péril mafieux et atteinte à la liberté d'entreprendre**

Monsieur le Conseiller, comme vous, je veux d'abord, bien sûr, dénoncer avec force les incendies, les destructions, les pressions et les menaces qui frappent les entreprises, les commerces, les exploitants agricoles et les établissements touristiques. Vous l'avez rappelé, c'est s'attaquer à la liberté d'entreprendre, bien sûr, mais c'est, au-delà, s'attaquer à des femmes et des hommes qui se lèvent tôt le matin, c'est s'attaquer à des emplois, à des salariés, c'est s'attaquer aussi à des territoires et, enfin, c'est s'attaquer tout simplement à une partie de notre économie réelle. Nous le disons avec force, régulièrement et constamment sur ce sujet : l'État doit assumer ses responsabilités et respecter ses engagements.

Assumer ses responsabilités parce qu'on est sur un sujet — la police, la justice, la protection des biens et des personnes — qui relève des prérogatives régaliennes de l'État, autonomie ou pas autonomie. L'État doit aussi respecter ses engagements. En février 2025, des annonces ont été faites ici par le ministre de la Justice, Gérald Darmanin, devant l'Assemblée de Corse.

Création d'un pôle spécialisé contre la criminalité organisée à Bastia, renforcement des moyens judiciaires, arrivée de 53 magistrats, de greffiers et d'attachés de justice spécialisés. Ces annonces avaient été présentées comme un renforcement sans précédent des moyens de l'État contre le crime organisé en Corse, avec un calendrier fixé à 2027. Disons-le clairement aujourd'hui : ces engagements ne sont pas tenus.

Ils ne se traduisent ni par une mobilisation effective des moyens annoncés, ni par des résultats suffisamment visibles pour les Corses et pour les entreprises qui sont frappées. Alors, nous le disons : l'État doit tenir ses promesses. Vous nous dites, et vous avez raison : que fait la Collectivité de Corse ? Et vous rappelez les démarches qui ont été entreprises ici par cette Assemblée depuis le regretté Dominique Bucchini.

Moi, je ne parlerais que pour ce qui nous regarde dans cette mandature, mais vous l'avez fait aussi, et de la manière dont la Collectivité de Corse prend sa part dans la lutte contre les dérives mafieuses. Elle l'a fait en février 2025, à travers une session spéciale de l'Assemblée de Corse qui a adopté un certain nombre de mesures contre les pratiques mafieuses, dont le principe d'une instance dédiée et un volet éducatif. Cette démarche a abouti, en octobre 2025, à la création formelle de la Commission contre les pratiques mafieuses, cadre institutionnel inédit et unique, afin d'inscrire cette lutte dans la durée.

Cette commission, ce n'est pas un symbole, c'est un choix politique, c'est un acte politique à portée démocratique, économique et éducative. Concernant la dimension éducative, vous le savez, nous sommes associés, y compris avec le rectorat, pour agir auprès des élèves, pour sensibiliser, pour former, pour éduquer, pour combattre les représentations, pour rompre les silences.

Enfin, vous l'avez aussi souligné dans votre question : que peut-on faire pour aider les entreprises frappées ? Là aussi, nous avons déjà agi, nous agissons et nous allons nous donner les moyens d'agir encore de manière plus importante.

Nous le faisons en concertation, en coordination avec l'État, bien sûr, avec l'établissement public de commerce de Corse, présidé par Gilles Simeoni, et bien sûr avec l'ADEC : l'État, dans ses fonctions judiciaires, juridiques et de protection ; l'ADEC, bien sûr, dans les questions économiques et de soutien financier.

À ce titre, je présenterai, dès le mois de juillet prochain, un nouveau dispositif qui précisera et amplifiera, comme je vous le disais, le cadre d'intervention. L'enjeu est simple : ne pas laisser les entreprises victimes seules face aux difficultés, face aux banques, face aux assurances, face aux démarches administratives ou, bien sûr, face aux besoins de trésorerie.

Notre objectif aussi, c'est bien sûr d'organiser une réponse rapide, lisible et opérationnelle.

Vous voyez, monsieur le Conseiller, notre ligne est claire. Comme vous, je dis que la Corse ne doit pas détourner les yeux, elle ne peut pas s'habituer à la peur, elle ne doit pas accepter que l'économie réelle soit placée sous pression ou sous tutelle des bandes mafieuses.

Chaque femme, chaque homme, chaque entreprise qui travaille, investit, crée de l'emploi et refuse de céder à la pression doit savoir une chose : la Collectivité de Corse sera à ses côtés.

Je vous remercie.